

016-211600242-20210614-2021_6_1-DE
Reçu le 17/06/2021

**délibération :
2021_6_1**

L' an deux mille vingt et un, le lundi 14 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre socio-culturel, Rue de la République à AUSSAC-VADALLE, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 15

Date de convocation du : 28 Mai 2021

Présents : 12

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame AUPY JOCELYNE, Madame DUPUY MARINE, Madame ELMOZNINO PEGGY, Madame KERJEAN MADELEINE, Monsieur LEDIRAISON GUILLAUME, Monsieur LEGRAND XAVIER, Monsieur LEHEMBRE PIERRE-YVES, Madame LIOT REGINE, Monsieur VIGIER VALERIAN

Votants : 12

**Objet : Convention de mise
à disposition Licence IV**

Absent(s) : Monsieur BIRONNEAU CYRIL

Excusé(s) : Madame BIZE AURELIE, Monsieur LAMACHE CHRISTOPHE

Secrétaire de Séance : Madame MADELEINE KERJEAN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mise à disposition de la licence IV de boisson de la commune au multiple rural "Epicerie au Passage" en raison du changement de gérant, contre une redevance annuelle.

Le montant de la redevance annuelle sera de 12,00 €.

La nouvelle gérante est Madame GARRAUD Laurence et la convention en annexe sera établie avec cette personne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de mettre à disposition la licence IV de débit de boisson de Vadalle selon la convention en annexe;
- Fixe la redevance annuelle de cette mise à disposition à 12,00 €;
- Autorise M. le Maire à signer la convention et tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

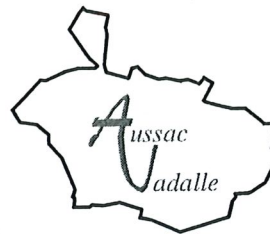
En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 14/06/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes
ans, mois et jours que ci-
dessus.

Au registre sur les
signatures pour copies
conformes,
Le Maire,
Gérard Liot





Convention de mise à disposition de la licence IV de débit de boisson

Entre les soussignés :

Monsieur **LIOT Gérard**, agissant en qualité de Maire de la commune d'AUSSAC-VADALLE autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 2021 ;
et

Madame **GARRAUD Laurence**, née le 21 avril 1971 à Angoulême domiciliée « 56 rue de la République 16560 AUSSAC-VADALLE, siège social du multiple rural « Epicerie au Passage » dont elle est la gérante ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : La licence IV de débit de boisson acquise par la commune d'Aussac-Vadalle par acte administratif en date du quinze décembre deux mille est mise à disposition de la gérante du multiple rural dénommé ci-dessus.

Article 2 : La licence IV de débit de boisson ne peut être exploitée que dans le cadre du multiple rural sis au « 56 rue de la République » 16560 AUSSAC-VADALLE. Elle ne peut être déplacée pour des manifestations extérieures.

Article 3 : Le montant de la redevance de cette mise à disposition sera de 12 € par an payable au mois de janvier de chaque année.

Article 4 : En cas de fermeture du commerce, la convention n'est ni cessible, ni transmissible par la gérante. La licence est la propriété de la commune d'Aussac-Vadalle.

Article 5 : En cas de litige dans le cadre de l'exploitation de la licence IV, la commune ne sera aucunement responsable.

Article 6 : La convention sera renouvelée à chaque fin d'année pour l'année suivante.

Article 7 : La présente convention pourra être résiliée par les deux parties avec un préavis de trois mois.

Fait à Aussac-Vadalle, le 15 juin 2021 en triple exemplaires.

La Gérante,
GARRAUD Laurence

Le Maire D'AUSSAC-VADALLE,
Gérard LIOT

